

Zeitschrift:	Bulletin / Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten = Association Suisse des Professeurs d'Université
Herausgeber:	Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten
Band:	23 (1997)
Heft:	4
Rubrik:	Semesterberichte = Rapports semestriels

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapports semestriels Semestre d'été 1997

Semesterberichte Sommersemester 1997

Universität Basel

Heinrich Löffler

Dans sa deuxième année, la nouvelle université a continué ses activités législatives pour compléter ses statuts et règlements. Surtout le nouveau statut du personnel, qui doit être passé encore cet automne, va causer des changements profonds. - Maintenant que sur tous les niveaux, la nouvelle routine commence à s'installer, il apparaît que la rénovation des structures administratives entraînera forcément aussi des réformes fondamentales dans toutes les facultés; de nouveaux cours d'études sont partout discutés. - Le nouveau bâtiment du centre pharmaceutique fait exemple. - Malgré tout, il reste le temps pour des recherches scientifiques de haute gamme, des expositions et des congrès.

"Die älteste Universität mit dem jüngsten Universitätsgesetz", wie es die neue "Stelle für Öffentlichkeitsarbeit" auf dem Internet formuliert, ist noch immer dabei, sich in den neuen Verhältnisse einzurichten. Der letzte noch offene Teil des Universitätsstatuts über Personal-, Anstellungs- und Dienstverhältnisse hat im Mai die Hürde der Regenz genommen und ist im Juli auch vom Universitätsrat in einer ersten Lesung gutgeheissen worden. Redaktionelle Verbesserungswünsche machen allerdings einen nochmaligen Durchgang erforderlich.

Vier Personalkategorien werden unterschieden: I. Inhaber und Inhaberinnen von Professuren, bestehend aus Ordinariaten und Extraordinariaten, II. Lehrbeauftragte und Wissenschaftliche Mitarbeiter und Mitarbeiterinnen, bestehend aus den Assistenzprofessuren, Lehrbeauftragten (ehemals Lektoren) und Wissenschaftlichen Mitarbeitern und Mitarbeiterinnen, III. Assistierende (wie bisher) und IV. Technische und administrative Mitarbeiter und Mitarbeiterinnen. Neu dabei sind die Assistenzprofessuren, die auf sechs Jahre befristet und bevorzugt für universitären Nachwuchs (Habilierte) reserviert sein sollen. Neu ist auch die Integration der ehemaligen Lektoren in die Kategorie der "Lehrbeauftragten". Entgegen ursprünglichen Plänen und Beschlüssen wurde die Kategorie der Extraordinarien beibehalten.

Die entscheidende Neuerung ist jedoch, dass das gesamte Personal künftig in einem öffentlich-rechtlichen Anstellungsverhältnis stehen wird. Es wird künftig keine Beamten mehr geben, weder auf Lebenszeit, wie es die älteren Professoren noch sind, noch Beamte mit einer sechsjährige Amtsperiode mit der Möglichkeit der (stillen) Wiederwahl. Das neue Personalstatut soll auf den 1. Januar 1999 in Kraft treten.

Dem soeben erschienenen Jahresbericht 1996 der Universität und dem neuen Vorlesungsverzeichnis ist zu entnehmen, dass dem obersten Leitungsgremium, dem Universitätsrat, und dem mit neuen Kompetenzen ausgestatteten Rektorat jetzt zwanzig Departemente, sechs Fakultäten und fünfzig Institute unterstellt sind.

Das Rektorat gliedert sich jetzt in das eigentliche Rektorat (amtierender Rektor) mit seinen bisherigen Aufgaben und Stabsstellen und neu in die Bereiche "Lehre/ Studierende" (Rektor Designatus) und "Forschung/Wissenstransfer" (Prorektor). Daneben untersteht die eigentliche Universitätsverwaltung dem Verwaltungsdirektor mit den Ressorts: Personal, Finanzen/Rechnungswesen, Controlling und Bauten/ Technik/ Sicherheit - Dienststellen, die aus der kantonalen Verwaltung ausgegliedert wurden.

Dass die wenigen Büro-Räume des "alten" Rektorats im Kollegienhaus am Petersplatz den neuen Bedürfnissen des Rektorates und der zentralen Universitätsverwaltung bald nicht mehr genügen würden, war abzusehen. Gerade zur rechten Zeit hat es sich ergeben, dass die Verwaltung Zug um Zug auf die andere Strassenseite in die Liegenschaft am Petersgraben 35, wo bisher der Sitz der "Basler Handelsgesellschaft" war, umziehen kann.

Der Jahresrechnung 1996 ist zu entnehmen, dass die Einnahmen und Ausgaben 290 Millionen Franken betragen ohne die klinische Medizin, welche noch einmal mit 155 Millionen zu Buche schlägt. Zusammen sind es also 445 Millionen Franken. Interessant ist ein Blick zurück auf das Jahre 1992. Dort betrug die Rechnung 433 Millionen. Der Zuwachs in vier Jahren beträgt trotz - oder wegen - all der Neuerungen gerade einmal 3 Prozent. Real bedeutet dies eine Leistungsverbesserung bei gesunkenen Kosten.

Von den im Berichtszeitraum Sommersemester 97 geschaffenen Innovationen, für die ein Innovationsfonds von 7 Millionen zur Verfügung steht, sind zu erwähnen: ein Postgraduierten-Studiengang im Bereich der Kunswissenschaften und die Projektierung einer Studienreform im Bereich Medizin unter Einbezug der Hausarztmedizin. Für ein künftiges Medizinstudium werden Reformmodelle entwickelt, welche zunächst das klinische, dann auch das vorklinische Studium effizienter gestalten sollen.

Vom Universitätsrat beschlossen wurde im Juli auch die Einführung eines neuen medizinischen Studienganges "Pflegewissenschaften", der im nächsten Jahr beginnen soll.

Im Zuge der neuen Autonomie wurde am 29. August in einem offiziellen Akt die bisherige "Öffentliche Bibliothek der Universität Basel" aus dem Verfügungsreich des Erziehungsdepartements in die Obhut der Universität übertragen. Eigentümer dieses "Universitätsgutes" bleibt nach wie vor der Kanton, Besitzerin ist ab sofort die autonome Universität.

Zur "neuen" Universität zu zählen ist auch die Grundsteinlegung für ein "Pharma-Zentrum", welches gleich neben dem "Biozentrum" in der Klingelbergstrasse in zwei Jahren seinen Betrieb aufnehmen soll als "Interdisziplinäres Zentrum für pharmazeutische Wissenschaften".

Dem 100. Geburtstag des grossen Basler Biologen Adolf Portmann am 27. Mai 1997 war eine Ausstellung im Naturhistorischen Museum gewidmet, ferner ein ganzes Doppelheft 79/80 (1997) der Haus-Zeitschrift UNI NOVA mit zahlreichen hervorragenden Forschungs-Beiträgen zum Thema "Leben".

Auch die hundertste Wiederkehr des 1. Zionistenkongresses von Basel wurde mit grossem wissenschaftlichen Aufwand begangen. In der Kunsthalle war eine vom Historischen Seminar der Universität gestaltete Ausstellung zur Geschichte des Zionismus (28. Juni bis 7. Sept. 97) zu sehen. Vom 26. bis 28. August fand im Stadtcasino ein Akademischer Kongress "100 Jahre Zionismus" statt, organisiert von der Universität Basel in Zusammenarbeit mit der Hebräischen Universität von Jerusalem und der Universität Tel Aviv. Umrahmt war dieser Anlass von einem Jugendkongress Schweiz-Israel zum selben Thema und einem offiziellen Festakt, der grosse internationale Beachtung fand.

Universität Bern

Annemarie Etter

La nouvelle Loi sur l'Université est entrée en vigueur, faisant de l'université une institution publique autonome. Pour assurer la qualité de l'enseignement, la collaboration avec d'autres hautes écoles dans la région est intensifiée, aussi l'on participe à des projets internationaux. La formation continue s'est établie comme quatrième tâche importante de l'université à côté de l'enseignement, la recherche et les prestations publiques.

Neues Universitätsgesetz in Kraft

Am 3. Juni trat der Senatsausschuss, am 13. Juni der Senat zu seiner endgültig letzten Sitzung nach altem Universitätsrecht zusammen. Denn zu Beginn des Akademischen Jahres, am 1. September, ist das neue Universitätsrecht in Kraft getreten – zumindest was die überwiegende Mehrzahl der Artikel betrifft.

Noch im Sommersemester wurde der neue Senat gewählt, der künftig als oberstes Organ der Universität fungiert. Er setzt sich zusammen aus dem Rektor, den Dekanen aller Fakultäten, je einem zusätzlichen Vertreter der grossen Fakultäten (d.h. der Rechts- und wirtschaftswissenschaftlichen, der Medizinischen, der Philosophisch-historischen und der Philosophisch-naturwissenschaftlichen Fakultät), einem Vertreter der interfakultären und gesamtuniversitären Einrichtungen, zwei Vertretern der Lehrer- und Lehrerinnenbildung und je zwei Vertretern der Dozenten und Dozentinnen, der Assistenten und Assistentinnen und der Studierenden. Der Rektor leitet den neuen Senat. Am 16. Oktober hat der Erziehungsdirektor die konstituierende Sitzung präsidiert, die Wahl des Rektors und der Vizerektoren nach neuem Gesetz vornehmen lassen (erforderlich ist noch eine Bestätigung durch den Gesamtregierungsrat) und es dem Gremium auf diese Weise ermöglicht, seine Arbeit unverzüglich aufzunehmen.

Einige Teile des neuen Gesetzes bedürfen, um wirksam werden zu können, zwar noch weiterer Erlasse. Der entscheidende Schritt jedoch ist vollzogen: Die Universität ist eine öffentlich-rechtliche Anstalt mit eigener Rechtspersönlichkeit. Eine solche „Autonomie“ hat unmittelbar zur Folge, dass künftig fast alle Geschäfte durch die Universität selbst zu erledigen sind. Dies wiederum bedeutet, dass der Weg der Fakultäten und Institute jetzt nicht mehr zur Erziehungsdirektion, sondern zur Universitätsleitung verläuft. Eine gewichtige Ausnahme bilden, bis die erforderliche Verordnung vorliegt, die Ernennungen der ordentlichen Professorinnen und Professoren. Spätestens in einem Jahr freilich soll auch diese Lücke geschlossen sein. Dann wird die Universitätsleitung (in Abstimmung mit den Fakultäten) die Ernennungsverhandlungen führen und die Anträge zuhanden des Regierungsrates vorbereiten.

Das Gesetz schreibt vor, dass die Qualität von Lehre, Forschung und Dienstleistungen in Zukunft regelmässig zu überprüfen sei. Zudem fordert es eine Leistungsvereinbarung zwischen der Universität und dem Regierungsrat. Die entsprechende Aufgabenüberprüfung, von der im letzten Heft bereits berichtet wurde, nimmt ihren – nicht immer reibungslosen – Fortgang.

Die Universität und die neue Berner Fachhochschule

Die Alma mater Bernensis ist aber nicht ausschliesslich mit ihren gesamtuniversitären Strukturproblemen beschäftigt. Im Hinblick auf die zukünftige Berner Fachhochschule hat sich die Universität mit den Direktoren der Ingenieurschulen zusammengesetzt und sich mit ihnen bereits auf wichtige Grundsätze für die künftige Zusammenarbeit geeinigt. So wollen die Universität Bern und die künftige Berner Fachhochschule zwei eigenständige Ausbildungswege mit deutlich andersartigen Profilen anbieten, aber dennoch verschiedene Möglichkeiten der Zusammenarbeit nutzen. Eine solche funktioniert bereits jetzt recht gut im Bereich Forschung/Entwicklung, so dass sich hier keine explizite Regelung aufdrängt; eine bessere gegenseitige Information wird zu einer Intensivierung beitragen und geeignete Partner zusammenführen. Auch die Weiterbildung bietet sich fallweise für ein Zusammengehen an.

Bezüglich der gegenseitigen Anerkennung von Abschlüssen und der Möglichkeit von Übertritten herrscht grundsätzliche Einigkeit. Es geht um Einzelfälle; massgeblich sind die unterschiedlichen Ausbildungsziele der beiden Institutionen. Im Sinne des dualen Systems sollen die Abschlüsse sowohl der Universität als auch der Fachhochschule primär um ihrer selbst willen angestrebt werden.

BENEFRI

Das Konzept BENEFRI, basierend auf der 1993 geschlossenen Vereinbarung zwischen den Universitäten Bern, Neuchâtel und Fribourg, erweist sich als erfolgreich. 22 Fachkonventionen wurden bisher unterzeichnet. Dabei ragen die Erdwissenschaften besonders hervor, die einen gemeinsamen Studiengang entwickelt haben, in dem 1997 – eine Besonderheit in der Schweiz – ein gemeinsames Diplom der BENEFRI-Universitäten ausgestellt wird. Die konsequente Befolgung des Bottom-up-Prinzips gehört zu den wesentlichen Stärken von BENEFRI, das zudem ohne zentrale Administration auskommt und dadurch entsprechend flexibel ist.

HEP-BEJUNE

Die Zusammenarbeit im Bildungsbereich benachbarter Regionen über die Kantongrenzen hinweg bildet Grundlage eines weiteren Projekts, das an der Berner Uni vor allem das heute bestehende BES (Brevet d'enseignement secondaire) betrifft. Bis zum Jahr 2000 wollen die Kantone Bern, Jura und Neuchâtel eine gemeinsame französischsprachige Fachhochschule zur Ausbildung von Lehrkräften für Primar- und Sekundarschule, Kindergarten und von Spezialschulen gründen. Eine 17köpfige Kommission, die sich mit der Vorbereitung dieses Projekts beschäftigt, hat im Juni ihren Bericht zur geplanten HEP-BEJUNE (Haute école pédagogique Berne, Jura, Neuchâtel) abgeliefert.

Ein Beispiel internationaler Zusammenarbeit

Ein Zusammenarbeitsprojekt der besonderen Art bildet das Triangle Project, zu dem sich die Universität Bern, die Harvard School of Public Health in Cambridge (USA) und die International Independent University of Ecology and Politology in Moskau zusammengeschlossen haben. Sie haben gemeinsam vom 25. bis 31. August in Bern eine Summer School (postgraduate course) in Umwelt-Lungenbiologie durchgeführt, wo die Lunge als das durch die Luftverschmutzung am stärksten betroffene Organ und die daraus resultierenden gesundheitlichen Risiken das Hauptthema bildeten.

Innerschweizerische Mobilität

Von den Studierenden noch zu wenig genutzt wird in Bern und gesamtschweizerisch die Möglichkeit, ihr Studium nicht nur an einer einzigen Universität zu absolvieren. Im Rahmen des schweizerischen Mobilitätsförderungsprogramms können Studierende ein bis zwei Semester an einer anderen Universität verbringen, ohne sich exmatrikulieren zu müssen. Sie haben an der Gastuniversität Zugang zu allen Lehrveranstaltungen (soweit es sich nicht um ein platzknappes Fach handelt), und die kantonalen Stipendien werden weiter bezahlt.

Im Wintersemester 1996/97 machten 16 Studierende der Universität Bern, von der Möglichkeit Gebrauch, sich an einer anderen schweizerischen Universität umzusehen, im Sommersemester waren es deren 39. Bern als Gastuniversität wählten im Wintersemester 1996/97 44, im Sommersemester 1997 43 Studierende aus der übrigen Schweiz.

Neue Räume für die theologischen Fakultäten

Seit Ostern 1997 sind die Evangelisch-Theologische Fakultät, die Christkatholisch-Theologische Fakultät und das Institut für Religionswissenschaft in der Unitobler an der Länggassstrasse 51 untergebracht, im ehemaligen Wohn- und Bürogebäude der Schokoladefabrik Tobler. Damit haben die langjährigen Provisorien in teilweise verstreuten und isolierten Gebäuden ein Ende gefunden, und diese Institutionen können endlich wieder untereinander und mit den Fächern der Geisteswissenschaften jenen ungehinderten Austausch pflegen, der für ihre Tätigkeit unverzichtbar ist.

Veterinärmedizin: Uni BE und Uni ZH

Die beiden einzigen Veterinärmedizinischen Fakultäten der Schweiz, diejenigen von Bern und Zürich, werden in Zukunft enger zusammenarbeiten, wodurch die Qualität von Ausbildung und Forschung sowie die internationale Wettbewerbsfähigkeit gesichert werden sollen. Mittelfristig ist vorgesehen, die Leitung der beiden Fakultäten zusammenzulegen, jedoch die Standorte Bern und Zürich beizubehalten.

Weiterbildung

Die Weiterbildung hat sich neben Forschung, Lehre und Dienstleistung in den letzten Jahren als vierte wichtige Aufgabe der Universität etabliert. Unter Prof. Klaus Wegenast als Kommissionspräsident – er legte dieses Amt Ende März nieder – konnte sich die Koordinationsstelle für Weiterbildung an der Uni Bern seit 1989 hervorragend entwickeln. Im Jahre 1996 besuchten mehr als 1800 Teilnehmerinnen und Teilnehmer die neun Nachdiplomstudiengänge und die zahlreichen weiteren Weiterbildungangebote.

Université de Fribourg

Marcel Piérart.

Baurechtstagung und weitere Weiterbildungstätigkeit — Unimix spricht auch französisch... und versteht sich als eine «Radio-Schule» — Thema im Forschungsklub: Publizität um die Forschungsaktivitäten — Abenteuer Forschung: ein Blick hinter die Kulissen — Reglement des Mittelbaus in Kraft getreten — Die Mathematisch-Naturwissenschaftliche Fakultät feiert ihren 100. Geburtstag mit einem Tag der offenen Tür —

Die "Strategische Planung, Horizont 2000" ist soeben erschienen, sie zeichnet die Ausrichtung der Universität und ihrer fünf Fakultäten in Bildung und Forschung vor — Zu wenig Räume, zu wenig Personal — BENEFRI-Kooperation: zu Gast auf dem Grossen St.-Bernhard — Fachkonvention Erdwissenschaften — Erste interaktive Lern-CD-ROM an der Universität Freiburg — Smoking no smoking...

Les 28 février et 1er mars, plus de 120 professeurs de droit représentant 120 facultés de droit tenaient à Fribourg la première assemblée de l'Association des facultés de droit en Europe. Thème de la rencontre: la formation professionnelle des juristes. Début mars, 2000 professionnels du droit se retrouvaient à Fribourg pour les traditionnelles journées du droit à la construction. Fleuron de la formation continue, ces manifestations, qui ont lieu tous les deux ans, ont connu un tel succès que la session en langue allemande a dû être dédoublée. Le 18 avril, l'Institut de droit canon et de droit ecclésiastique a organisé une journée consacrée aux droits des minorités religieuses. Trois parmi les nombreuses manifestations internationales de ce semestre d'été dont le service de presse s'est largement fait l'écho et dont les autorités ne manqueront pas de se prévaloir.

Après *Fréquence Banane* à Lausanne, *Tapage nocturne* à Genève, *Unibox* à Berne, *Unimix*, productions radiophoniques universitaires bilingues, diffuse en français depuis le 3 février sur Radio-Fribourg. Les émissions germanophones avaient pris les devants sur les ondes de Radio-Freiburg depuis le 4 décembre 1996. Développant ses activités autour d'un projet de radio-école, Unimix a bénéficié du soutien de l'Office fédéral de la communication et de locaux dans la superbe Kinderstube où elle avait terminé l'aménagement de son studio de montage analogique et digital en juin 1996.

Il faut améliorer la publicité sur les activités des recherches faites à l'Université, mais comment? Telle était la question débattue dans le Club de la Recherche (Forschungsklub) en mars dernier — ce club fut créé en 1995 par le Vice-Recteur Schlapbach pour promouvoir la recherche à l'Université de Fribourg. En effet les autorités publiques et les soutiens économiques des universités ignorent trop souvent la variété et la richesse des activités des recherches dans nos institutions. Mais quel avenir attend le chercheur dans un pays où — une commission internationale d'experts le soulignait avec force — la relève scientifique doit être nettement encouragée et son statut amélioré?

Pour préparer les jeunes chercheurs à leurs futures activités (et susciter des vocations?), le département de sociologie a organisé une série de conférences sur le thème «*Abenteuer Forschung*».

Après des années de discussion, un nouveau règlement des cadres intermédiaires est entré en vigueur (arrêté du Conseil d'Etat du 17 février 1997). On dispose enfin d'une base juridique solide pour les rapports entre les professeurs et leurs collaborateurs. Le nouveau règlement concerne les assistants de tous les niveaux, y compris les assistants-médecins, les lecteurs, les bibliothécaires scientifiques. Une nouveauté: les assistants qui sont employés sur des fonds financés par des tiers sont reconnus comme membres de plein droit de la communauté universitaire.

Chaque collaborateur devra recevoir un cahier des charges qui définira les droits et devoirs des parties — notamment le droit de l'assistant à conduire des recherches personnelles.

L'Université est centenaire depuis 1989, mais c'est seulement en 1896 que la faculté des sciences ouvrait ses portes. De nombreuses manifestations, dont des portes ouvertes le samedi 12 avril 1997 ont commémoré cet anniversaire. Les raisons du retard pris dans la fondation de la faculté des sciences étaient essentiellement économiques. Une partie des gains de la nouvelle Banque de l'Etat de Fribourg (1892) et les bénéfices des Entreprises électriques fribourgeoises furent destinés à la financer.

Le Rectorat vient de publier sa Planification stratégique horizon 2000, qui contient les axes principaux de la politique de l'Université: développement du bilinguisme, promotion de la recherche, mesures en faveur de la relève, amélioration des infrastructures et des locaux, accroissement de l'autonomie de l'Université. Ce dernier point s'efforce de rencontrer les préoccupations des étudiants qui ont adressé une pétition au Conseil d'Etat pour se plaindre du manque de locaux et de personnel. Il est vrai que le bâtiment de Miséricorde, où sont domiciliées quatre des cinq facultés, avait été conçu, à l'origine, pour 700 étudiants... ils sont dix fois plus nombreux aujourd'hui !

La planification définit les objectifs des cinq Facultés et ceux des instituts pluridisciplinaires en six parties, auxquelles — signe des temps — vient s'ajouter une déclaration commune des universités du réseau BENEFRI... qui nous invite à jeter un regard sur la coopération entre les universités. Celle-ci aura bientôt besoin d'une rubrique séparée dans cette revue.

L'Université de Fribourg, invitée au salon Ticino Universitario (5-9 mars à Lugano) a signé avec l'Université de la Suisse italienne (USI) une convention de coopération entre les deux facultés de sciences économiques et sociales.

Dans le cadre de la coopération BENEFRI entre les universités de Berne, Neuchâtel et Fribourg, l'Institut pour l'Europe de l'Université de Fribourg a dirigé le séminaire de droit européen de cette année au Grand Saint-Bernard.

Le stade le plus avancé dans la coopération est certainement la création d'un diplôme commun BENEFRI dans les sciences de la Terre. Pour l'administrer, les instituts de géologie et de minéralogie des Universités de Berne, Neuchâtel et Fribourg sont désormais réunis dans une structure interuniversitaire commune: un département BENEFRI des sciences de la terre. 600 étudiants sont concernés par cette révolution tranquille.

Le centre «*Nouvelles technologies et enseignement*» de l'Université mis en place par le Rectorat a créé un CD-ROM pour enseigner à l'Université. Cette solution, expérimentée durant le semestre d'été en psychologie pédagogique, a permis de transformer un enseignement destiné à 200 étudiants en une série de séminaires pour 25 à 40 participants.

L'étudiant peut s'approprier la matière du cours à son rythme et quand il le veut, à domicile ou dans une salle spécialement aménagée à cet effet. Le premier CD-ROM a été vendu pour le prix de 15 Fr.

L'Université de Fribourg sera désormais un espace non-fumeurs. Mais les adeptes de la nicotine conservent quelques bastions... Un plan des lieux où ces derniers pourront méditer sur les risques de la maladie qui les guette tout en s'adonnant à leur vice favori a été approuvé par les autorités. Dans les bureaux, fumer sera soumis au consentement mutuel.

Université de Genève

Jean-Claude Pont

Die Budgetkürzungen waren für die Universität schwer zu verkraften. Dennoch wurden die laufenden internen Projekte, wie Umverteilung der Administrationsaufgaben, das Pilotprojekt Bewertung der Ausbildung und das Dossier Gleichstellung von Mann und Frau weitergeführt. Die Annäherung der Universitäten Genf und Lausanne schreitet fort, die Beziehungen werden zahlreicher und intensiver.

Dans le monde de l'université, les choses n'étaient pas très simples, et elles se compliquent, à l'image du temps que nous vivons. Le problème majeur consiste dans le maintien de niveau de prestation dans un contexte où tout est à la baisse, à l'exception peut-être du coût de la vie. La difficulté est d'autant plus grande qu'il n'est pas aisément de fixer des critères pour qualifier ce niveau de prestation.

Le budget 1996 s'est élevé à Fr. 235'005'000, la masse salariale ayant diminué de 2.2%. Le corps enseignant subit une baisse de 1.3%; on note 12 % de coupure pour les crédits de fonctionnement, 28% de baisse pour les crédits d'investissement. Sans entrer dans les détails techniques, disons que du fait du nouveau système d'allocation des crédits à l'université, une somme d'environ 8 millions doit être encore économisée dans les quatre ans. Les coupures successives dans les budgets ont entraîné toutes sortes de difficultés touchant notamment la relève et provoquant dans le corps intermédiaire des situations pénibles. Malgré ces difficultés budgétaires l'extension et la diversification de l'offre en formation au niveau postdiplôme s'est poursuivie et la priorité accordée aux programmes plurifacultaires et aux écoles doctorales s'est maintenue.

Les soucis liés à une situation économique préoccupante ont partiellement occulté d'autres aspects de la vie universitaire genevoise, comme la redistribution des tâches administratives, le projet pilote d'évaluation de l'enseignement (avec la participation active du rectorat), le dossier "Egalité hommes/femmes", l'introduction progressive d'un système de crédits eurocompatibles ou encore le succès de la

formation continue. A propos d'une affaire qui avait secoué la petite famille universitaire, signalons qu'après la suppression du collège des recteurs et doyens, le rectorat a instauré un système de rencontres mensuelles avec les doyens, directeur et président au cours desquelles sont abordés les principaux problèmes de l'institution.

La mise en place d'un nouveau conseil académique, qui a notamment la compétence d'approuver le budget de l'Université, n'a pas été sans difficulté, ce qui s'est traduit par la démission de son président à fin mai.

Mais à n'en pas douter, l'événement phare, celui qui a retenu toutes les attentions, concerne le rapprochement des deux universités de Genève et de Lausanne. Il serait long et fastidieux de rapporter ici les tribulations de ce projet. Contentons-nous de rappeler que toutes les instances intéressées ont été consultées et ont pris position, le plus souvent une position très tranchée. Il convient maintenant de laisser les choses se décanter, de laisser les promoteurs du projet analyser ces positions avant de décider, d'entente avec les milieux concernés, de la conduite à tenir. Une retombée positive de cette réflexion peut être d'ores et déjà relevée: l'intensification des relations nombreuses déjà en place entre les deux universités.

Le samedi 31 mai, l'Université de Genève a célébré son traditionnel Dies Academicus, à l'occasion duquel elle a honoré selon la coutume plusieurs personnalités de premier plan, en leur conférant le grade de docteur honoris causa; ce sont MM. Randy Wayne Schekman (Sciences et Médecine), Edward Rothman (Sciences et Médecine), Jean Guy Dhombres (Lettres et Sciences), Youri Afanassiev (Sciences économiques et sociales), Cornelio Sommaruga (Droit), et GianCarlo De Carlo (Architecture).

Université de Lausanne

Eric Junod

Einsparungen der öffentlichen Hand gehen mit einer grösseren Autonomie der Universität und ihrer Glieder einher. Voraussichtlich Ende 1998 wird das Projekt für das neue Universitätsgesetz dem Grossen Rat vorgelegt werden. Interdisziplinäre und interuniversitäre Vernetzung sowie der vermehrte Einbezug von extrauniversitären Organisationen sollen die Qualität und Leistungsfähigkeit des Lehr- und Forschungsbetriebs der Universität erhalten und verbessern.

Ein bedeutender Teil der Studierenden und des akademischen Mittelbaus empfindet eine grosse Unsicherheit angesichts der Veränderungen. Für das nächste Jahr ist daher ein Forum zur Diskussion von Grundsatzfragen der Universitätspolitik und Organisation in Dorigny geplant.

Programme du Rectorat pour l'année académique 1997-1998

Au cours du semestre d'été 1997, le Rectorat de l'Université a défini son programme pour l'année académique 1997-1998 comme il suit:

1. poursuite des travaux visant à la création d'un ensemble universitaire commun avec l'Université de Genève (établissement d'un plan de développement 2000-2003 commun; harmonisation des dispositions légales relatives aux enseignants et aux étudiants; conclusion d'une convention institutionnelle entre les deux établissements; développement d'instruments et de méthodes de gestion communs);
2. adaptation de l'organisation de l'Université à une situation économique en mutation et à une relation contractuelle avec l'Etat (changement de Loi sur l'Université, préparation d'un contrat de prestations avec l'Etat, mise en place d'une nouvelle organisation comptable et financière, établissement d'un système d'indicateurs de pilotage et de gestion);
3. amélioration de l'organisation de la place scientifique lausannoise (regroupement de la biologie moléculaire et cellulaire sur un seul site, approfondissement des relations avec l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne);
4. amélioration du statut du corps intermédiaire (conditions d'engagement, cahier des charges etc.);
5. réglementation des prestations dans le domaine postgradué, en collaboration avec les autres institutions membres de la Conférence universitaire de Suisse occidentale.

Changement de Loi sur l'Université

La procédure de changement de Loi sur l'Université s'inscrit dans une perspective dépassant largement le cadre de l'Université de Lausanne. En effet, depuis quelques années, le monde universitaire suisse et européen connaît une évolution importante, caractérisée par un mouvement général de réformes visant à favoriser l'essor et le dynamisme des institutions, à leur donner plus d'autonomie financière et de gestion (notamment dans le cadre de l'établissement de contrats de prestations) et à les rendre mieux aptes à affronter les nombreux défis auxquels elles seront confrontées au tournant du millénaire.

C'est en novembre 1996 que le DIPC mettait en consultation un avant-projet de nouvelle Loi sur l'Université. Cette procédure prenait fin en mars 1997. En avril, le Conseil d'Etat prenait acte de ses résultats et chargeait le DIPC de procéder, en concertation avec le Rectorat, à la préparation d'un projet de nouvelle Loi en tenant compte des principes directeurs suivants:

- le texte se présentera sous la forme d'une loi cadre, conçue comme l'outil de l'autonomisation de l'Université;

- l'Université doit devenir un véritable établissement autonome de droit public, pourvu d'une autonomie juridique, organique, administrative et financière (basée sur l'enveloppe budgétaire et sur le contrat de prestations);
- le principe d'un Rectorat fort est réaffirmé, sa nomination devant relever de la compétence du Sénat, sous réserve de ratification de la nomination du Recteur par le Conseil d'Etat;
- le pouvoir du Rectorat doit être contrebalancé par un contre-pouvoir interne à l'Université, exercé par le Sénat, organe participatif disposant d'une compétence réglementaire générale;
- le Conseil académique demeurera un organe consultatif assurant principalement les liens entre l'Université et la Cité;
- dans le cadre du processus de rapprochement entre les Universités de Lausanne et de Genève, les statuts du corps enseignant et des étudiants devront être revus dans le sens d'une harmonisation.

Le projet de loi devrait être soumis au Grand Conseil d'ici à fin 1998. L'entrée en vigueur de la nouvelle Loi et du contrat de prestations devrait coïncider avec la période de planification universitaire nationale 2000-2003.

Plan d'économie 1996-2000 - principes de réallocations internes

Elaboré dans le cadre de la démarche d'économies et de modernisation de l'Etat de Vaud, le plan d'économie 1996-2000 de l'Université vise un objectif global de Fr. 22 millions d'économies, 18 millions étant rendus à l'Etat et 4 millions étant progressivement redistribués au sein de l'institution selon le principe suivant :

- un tiers des sommes disponibles sera réaffecté pour corriger les situations les plus défavorables dans l'encadrement de l'enseignement aux deux premiers cycles;
- deux tiers des sommes disponibles seront alloués à des projets prioritaires élaborés en réponse à un appel d'offres, porteurs d'innovation scientifique ainsi que d'interdisciplinarité dans l'enseignement et la recherche.

Correction de situations défavorables dans l'encadrement de l'enseignement aux deux premiers cycles

Après examen des taux d'encadrement dans les différentes filières d'étude de l'Université, le tiers des économies supplémentaires réalisées au sein de l'Université en 1997 - un montant de 300'000 francs - sera réparti comme il suit à partir de l'année 1997-1998:

- Fr. 60'000.- à la Faculté de droit;
- Fr. 120'000.- à la Faculté des SSP, destinés à l'encadrement des étudiants en psychologie;
- Fr. 120'000.- à la Faculté des sciences, destinés notamment à l'encadrement des étudiants de médecine.

Projets prioritaires dans l'enseignement et la recherche

En janvier 1997, le Rectorat lançait l'appel d'offres pour la soumission de projets prioritaires dans l'enseignement et la recherche répondant aux caractéristiques suivantes (année académique 1997-1998):

- projets de réforme pédagogique au premier cycle;
- projets interdisciplinaires associant des enseignants-chercheurs des sciences exactes et des sciences humaines.

Trente-cinq projets lui sont parvenus, parmi lesquels onze projets de réforme pédagogique et vingt-quatre projets interdisciplinaires. Les projets ont été évalués par un jury de quatre enseignants-chercheurs de l'UNIL également répartis entre les sciences exactes et les sciences humaines. Ils ont en outre fait l'objet d'un examen par le Rectorat. La sélection a été effectuée sur la base des critères suivants:

- adéquation aux thèmes prioritaires concernés (réforme pédagogique au premier cycle; interdisciplinarité sciences humaines - sciences exactes);
- valeur scientifique, innovation;
- faisabilité, probabilité de l'atteinte et importance des résultats escomptés;
- collaboration avec l'Université de Genève;
- importance du financement assuré par le requérant (principe des matching funds).

Trois projets de réforme pédagogique au premier cycle et six projets interdisciplinaires sciences humaines - sciences exactes (dont deux réalisés en partenariat) feront l'objet d'un soutien au cours de l'année académique 1997-1998:

Projets de réforme pédagogique au premier cycle

- Réforme de l'enseignement de l'introduction au droit (Mme Suzette SANDOZ, Faculté de droit)
- Projet d'informatisation pour une auto-évaluation flexible des étudiants (M. Rémi JOLIVET, Faculté des lettres, Section de linguistique)
- Intégration des acquis de la didactique aux études de mathématiques (M. Henri JORIS, Faculté des sciences, Institut de mathématiques)

Projets interdisciplinaires sciences humaines - sciences exactes

- Création d'un Laboratoire d'études sociales des sciences (M. Paul BEAUD, Faculté des SSP, Institut de sociologie des communications de masse)
- Etudes moléculaires et familiales de marqueurs génétiques prédisposant aux maladies coronariennes (Mme Béatrice DESVERGNE, Faculté des sciences, Institut de biologie animale)
- Evaluation éthique d'un projet de thérapie génique somatique (M. Nicolas MERMOD, Faculté des sciences, Laboratoire de biotechnologie moléculaire)

- Lancement d'un projet de recherche sur "Le défi humanitaire posé aux professionnels des services publics" (M. Mondher KILANI, Faculté des SSP, Institut d'anthropologie et de sociologie)
- Mise sur pied d'un enseignement en neurosciences du développement (M. François GAILLARD, Faculté des SSP, Institut de psychologie)
- Création d'un master UNIL-EPFL en management des technologies (M. Yves PIGNEUR, Ecole des HEC, Institut d'informatique et organisation).

Mouvement de revendications d'étudiants et de membres du corps intermédiaire

Le semestre d'été 1997 a été marqué par un mouvement de revendications organisé par des étudiants et des membres du corps intermédiaire de l'Université. Par sa durée (trois semaines au cours des mois d'avril et de mai), son mode d'action et sa nature politique, le mouvement a constitué une surprise générale. Les revendications ont touché à la politique générale de l'Etat de Vaud (arrêt des plans d'austérité), à la politique universitaire de l'Etat (retrait de l'avant-projet de nouvelle loi sur l'Université), ainsi qu'à la politique académique de l'Université (conditions d'admission, développement du pluralisme du savoir).

Derrière ces revendications apparaît l'inquiétude provoquée par le recul de la formation supérieure et de la recherche parmi les priorités cantonales et fédérales, avec ses incidences financières et sociales. Le mouvement a grandement contribué à attirer l'attention des média et de l'opinion publique sur plusieurs problèmes concrets et difficiles que l'Université affronte (détérioration du taux d'encadrement, faiblesse de l'encadrement en personnel administratif et technique, diminution des crédits de fonctionnement et d'équipement, vieillissement et obsolescence partielle du matériel informatique), ainsi que sur les principaux moyens qu'elle se donne pour limiter les conséquences du plan d'économies 1996-2000:

- la constitution d'un fonds de réallocations pour l'encadrement de l'enseignement et pour le développement de projets prioritaires;
- le rapprochement avec l'Université de Genève;
- l'accroissement du financement extérieur pour la recherche.

L'action a en outre manifesté un désarroi profond des étudiants. Ce qui paraît en cause, c'est un système éducatif qui offre à la jeunesse des études sans débouchés et l'engage dans des impasses parfois angoissantes. Bien des étudiants et des assistants ont de justes raisons d'appréhender leur entrée dans un marché du travail de plus en plus resserré.

Quelle politique, quelle organisation et quelles prestations universitaires concevoir et mettre en oeuvre en une époque marquée par la diminution des ressources publiques, l'exigence accrue de transparence des coûts et les attentes à la fois plus nombreuses et plus complexes en provenance de la cité et de l'économie?

Dans un souci d'objectivation des problèmes et dans le but de répondre aux interrogations soulevées dans le contexte du mouvement de revendications, le Rectorat de l'Université a décidé d'organiser un Forum sur des questions de politique et d'organisation universitaires. Les thèmes qui seront traités à cette occasion seront les suivants: le système universitaire suisse et son financement; les problèmes de l'accès et de la démocratisation des études; les objectifs de la formation et l'insertion professionnelle des étudiants; le rôle social, culturel et critique de l'Université. Ce Forum devrait avoir lieu au cours du semestre d'hiver 1997-1998 à Dorigny.

Rapprochement institutionnel avec l'Université de Genève

Des signes tangibles du rapprochement entre les Universités de Lausanne et de Genève existent déjà. On citera en particulier des nominations communes aux deux universités ainsi que la coordination de l'ensemble des successions des enseignants. Les travaux liés au rapprochement entre les deux universités et effectués au cours du semestre d'été 1997 ont été les suivants:

- établissement d'un plan stratégique commun à l'horizon 2006;
- lancement des travaux visant à l'établissement d'un plan de développement 2000-2003 commun;
- lancement des travaux visant à l'harmonisation des textes législatifs relatifs aux enseignants et aux étudiants;
- création d'un groupe de conseil présidé par l'ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères Édouard Brunner et chargé d'accompagner les exécutifs universitaires dans la conduite du rapprochement; la mission de ce groupe consiste notamment à assurer et à développer les liens entre les Rectorats et les différents partenaires impliqués tant à l'intérieur des universités que sur le plan externe.

Création du réseau hospitalo-universitaire de Suisse occidentale (RHUSO)

Le 26 février 1997, les Conseils d'Etat des cantons de Vaud et de Genève ont approuvé l'exposé des motifs et projet de concordat instituant le réseau hospitalo-universitaire de Suisse occidentale (RHUSO). Ces textes ont été examinés par une commission interparlementaire ad hoc, composée de 30 députés, à raison de 15 par canton. Les Grands Conseils des deux cantons les ont adoptés lors de leur session d'automne 1997.

Le concordat met en place une nouvelle forme de collaboration intercantionale en instituant un premier noyau de coopération étroite entre les cantons de Vaud et de Genève: il s'agit de réunir et de développer les niveaux d'excellence et de qualité atteints dans le domaine de la santé, qu'il s'agisse d'enseignement, de recherche ou de soins à la population. Les mécanismes de collaboration adoptés dans le cadre du réseau ont été différenciés pour tenir compte du principe d'autonomie de l'Université. Aussi le concordat maintient-il l'appartenance des deux facultés de médecine à leur université respective.

Fondation du 450e anniversaire - organisation d'une journée des donateurs

La Fondation du 450e anniversaire de l'Université de Lausanne a été créée en 1987 dans le but de soutenir les projets de recherche de la Haute Ecole vaudoise. En dix ans, les subsides alloués ont permis la réalisation de plus de 500 projets, l'organisation de nombreux colloques scientifiques, ainsi que le financement d'échanges internationaux et de publications réalisées sous le sceau de l'Université.

A l'occasion de son dixième anniversaire, la fondation s'est proposé d'élargir son action en faveur de la recherche à l'UNIL par l'intermédiaire d'une augmentation de son capital et de soutenir des projets menés à bien dans le cadre des champs d'étude suivants: études européennes, sciences de l'environnement, éthique, technologies et systèmes de communication interactifs, études sur les phénomènes de la vieillesse et du vieillissement. A cette fin, elle a organisé une journée des donateurs le 3 septembre 1997 à Dornigny. Plusieurs dizaines de représentants des milieux économiques vaudois ont répondu à son appel.

Ecole polytechnique fédérale de Lausanne

Aurèle Parriaux

Am 5. April 1997 konnte die ETH Lausanne 511 neue Ingenieur- und Architekten-diplome verteilen. Durch die Schaffung einer Stelle für die Förderung der Verwertung von Erfindungen und von Firmengründungen soll UniversitätsabgängerInnen der Start in die Selbständigkeit erleichtert werden. An der CeBit 97 und an der Hannover-Messe 1997 präsentierte die ETHL drei neue Erfindungen. Ab Herbst '97 tritt für die Aufbaustudien (2^{ème} cycle) ein neues "Kredit-" System in Kraft. Die Migros Waadt wird in den nächsten drei Jahren das Sprachzentrum der ETHL führen. Mit Hewlett-Packard (HP) wurde ein Forschungsvertrag über fünf Jahre abgeschlossen. Ebenfalls fünf Jahre soll eine mit der Firma Medtronic, dem CHUV und der medizinischen Fakultät der Universität Lausanne vereinbarte Zusammenarbeit dauern, durch die Spitzenforschungen auf dem Gebiet des medizinischen Ingenieurwesens ermöglicht werden sollen.

511 nouveaux diplômés

Le 5 avril 1997, l'EPFL a fait la fête à ses 401 nouveaux ingénieurs et 110 architectes. Parmi eux, on dénombre 88 femmes, soit 50 dans les sciences de l'ingénieur et 38 en architecture. Cette année, les sections les mieux dotées en nombre sont, hormis l'architecture, la microtechnique avec 65 diplômés, la physique, l'informatique et le génie civil avec respectivement 53, 50 et 47 diplômés.

S'adressant aux héros du jour, le président Jean-Claude Badoux leur a rappelé les nouvelles responsabilités qui les attendent, "non seulement à l'égard de vos futurs employeurs ou clients, mais aussi plus largement à l'égard de l'ensemble de la communauté. Vous avez la responsabilité de créer des emplois non seulement pour vous mais pour vos contemporains".

Le PSE et l'EPFL Lausanne intensifient leurs actions pour la création d'entreprises

Afin de stimuler et d'appuyer la création d'entreprises à partir d'innovations technologiques, l'EPFL et le PSE (Parc scientifique sur le site d'Ecublens) entendent donner de nouvelles impulsions d'encouragement et d'appui aux jeunes diplômés, aux collaborateurs et aux professeurs de l'EPFL, désireux de valoriser une invention dont ils sont l'auteur, ou de créer une entreprise. Cette initiative est concrétisée par l'engagement d'un chargé de mission en la personne de Damien Tappy, ingénieur diplômé EPFL. Pour stimuler la naissance de nouvelles entreprises, le nouveau chargé de mission prendra contact avec les inventeurs/entrepreneurs, les assistera dans leurs démarches auprès des organismes ou des personnes susceptibles d'apporter un concours au projet de valorisation d'entreprises.

En outre, le chantier du 2ème bâtiment du PSE a démarré cet été. Le PSE-B (prévu à côté du PSE-A, en direction de Genève) ouvrira ses portes à fin 1998. Le nouveau bâtiment aura la même volumétrie que le premier, et offrira quelque 2500 mètres carrés de surface locative du terrain.

Trois innovations de l'EPFL

L'EPFL a présenté trois innovations au CeBIT 97 et à la Foire de Hanovre. Le professeur Ian Smith, de l'IMAC (mesure et analyse des contraintes) au Département de génie civil, montrait au CeBIT un prototype de logiciel qui réunit les résultats de plusieurs années de recherche fondamentale en conception assistée par ordinateur intelligente. La microtechnique EPFL était présente à la Foire de Hanovre grâce aux travaux de l'Institut de Microsystèmes qui présentait un nouveau photoplastique pour la fabrication 3-D de microstructures et de micromoules. Troisième projet sélectionné: le Laser-Microjet, nouveau procédé d'usinage de matériaux, mis au point à l'origine par l'Institut d'optique appliquée, et développé par le bureau d'ingénieur Richerzhagen. Le principe du Laser-Microjet est de guider un faisceau laser à l'intérieur d'un jet d'eau jusqu'à la pièce à usiner.

Contrôle des études au deuxième cycle: l'EPFL adopte les systèmes de crédits

Au terme de plusieurs séances, l'Assemblée de l'enseignement (AssEns) est parvenue à jeter les fondements d'un système de contrôle des études basé sur la notion de crédit. Ce nouveau système qui ne concerne que le second cycle entrera en vigueur en automne 1997. Si l'Ecole a choisi de revoir son système de contrôle des études et de passer au système de crédits, ce n'est pas pour suivre une mode peut-être éphémère ou pour participer au concert de l'euro-compatibilité.

Le but premier est de permettre aux étudiants de prendre davantage de responsabilités dans l'organisation de leurs études et de leur second cycle en particulier.

Migros-Vaud assurera l'enseignement des langues pour 1997-2000

Organisée par la fiduciaire ATAG Ernst & Young, la procédure de soumission relative à la sous-traitance de l'enseignement des langues sur le site de l'EPFL pour la période 1997-2000 est terminée. Neuf entreprises ont répondu à l'appel d'offres lancé à la fin du mois de janvier 1997. Chacune de ces offres a été examinée par ATAG et les experts en enseignement des langues dont elle s'est entourée pour la circonstance. Leurs analyses ont fait l'objet d'un rapport à la Direction de l'EPFL qui conclut que l'offre faite par le département culturel de Migros-Vaud "présente le plus d'avantages et peut être considérée comme la meilleure offre reçue". C'est sur la base de cette recommandation que la Direction de l'EPFL a décidé de confier à Migros la sous-traitance de son Centre de langues pour les 3 prochaines années.

Alliance pour les produits multimédia de demain

L'EPFL et la Hewlett-Packard Company (HP) ont conclu en mars 1997 un ambitieux contrat de recherche d'une durée de 5 ans. 1,6 million de francs suisses seront investis pendant la première année dans le développement de produits multimédia.

Cet accord permettra à HP, actif sur le marché du multimédia pour le domicile et le petit commerce, de bénéficier du potentiel de recherche de l'EPFL pour le développement de ces nouveaux produits. Du côté de l'EPFL, les retombées pour la recherche et l'enseignement d'une telle collaboration sont importantes et les compétences acquises par le Laboratoire de traitement des signaux dans le domaine de l'imagerie numérique pourront être valorisées sur le plan industriel.

Charles Kleiber, architecte en chef de la science et de la recherche

Le diplôme d'architecte EPFL mène à tout, y compris au poste de Secrétaire d'Etat à la science et à la recherche. Charles Kleiber, nommé par le Conseil fédéral le 14 mai dernier, pour succéder au Professeur Heinrich Ursprung comme directeur du Groupement de la science et de la recherche est en effet diplômé de l'Ecole, plus précisément de l'EPUL. Il a terminé ses études en 1968, une année avant la fédéralisation de l'école lausannoise. Entrée en fonction de Charles Kleiber à Berne: 1er octobre 1997

La Journée magistrale sous un triple signe: le pont, la peau et la pierre

Le jeudi 15 mai 1997, lors de sa Journée Magistrale, l'EPFL a décerné le titre de docteur honoris causa à trois éminentes personnalités du monde de l'architecture, du génie civil et de la microtechnique: le Français Bernard Huet, le Suisse Konrad Basler et le Japonais Hiroyasu Funakubo. Au programme, une atmosphère amicale et riche de réflexion à laquelle ont contribué les deux présidents des EPF, Jean-Claude Badoux et Jakob Nüesch, ainsi que le vice-président, Dominique de Werra.

Pôle de développement au Maghreb: l'antenne marocaine en place

Afin de mieux se faire connaître à l'étranger, tant au niveau de la formation que de la recherche, l'EPFL a décidé de mettre sur pied des pôles de développement, coordonnés par la cellule "relations internationales" du CFRC (Centre pour la formation postgrade, les relations internationales et la coopération). La région du MAGHREB a été placée sous la responsabilité du professeur André Musy qui, depuis quelques mois, a focalisé son attention sur le Maroc. En collaboration avec la section locale de l'A3E2PL (Association amicale des anciens élèves de l'EPFL) et la Chambre du Commerce Suisse au Maroc, il a été décidé d'organiser à Casablanca, le premier salon de la technologie suisse au Maroc - le salon Swiss Techno - et de profiter de cette occasion pour présenter l'EPFL à un public averti. Quelque 20 entreprises et bureaux d'étude suisses, dont les plus prestigieux, ont participé à cette manifestation qui s'est tenue à Casablanca durant 3 jours, du 15 au 17 mai 1997.

Accord entre Medtronic et les hautes écoles lausannoises: 5 ans pour profiler l'axe "génie médical"

Medtronic, le CHUV, l'Université de Lausanne (Faculté de médecine) et l'EPFL ont signé en juin dernier une convention de collaboration d'une durée de 5 ans. Cette convention cadre vise à favoriser le développement de recherches de pointe dans le domaine du génie médical. Trois domaines potentiels de collaboration ont été identifiés:

- La stimulation et les défibrillateurs cardiaques, secteur dans lequel Medtronic, leader mondial de la branche, a déjà collaboré avec le CHUV et l'EPFL.
- La neuromodulation, qui repose sur l'implantation dans le corps humain de dispositifs miniaturisés permettant de produire des stimulations électriques ou d'administrer des substances médicamenteuses pour lutter contre des douleurs ou des symptômes chroniques.
- Le développement et l'évaluation cliniques de nouvelles méthodes visant à préserver la circulation du sang dans le cas de maladies cardio-vasculaires.

Université de Neuchâtel

Roland Ruedin

Das neue Universitätsgesetz und das darauf basierende Hauptreglement sind in Kraft getreten; das Reglement ist wesentlich kürzer als das bisherige und enthält einige bemerkenswerte Neuerungen. Die durch BENEFRI vernetzten Universitäten Bern, Neuenburg, und Freiburg haben ab Herbst 1997 ein gemeinsames Departement für Erdwissenschaften.

Die dritte von vier Bauetappen des Architekturprojekts "Fleur du Mal" ist im Gange. Nach Bauabschluss 1998 werden das zoologische Institut und das Zentrum für Hydrogeologie ins neue Gebäude übersiedeln. Bereits im vergangenen Mai wurde der Umbau des Instituts für Mikrotechnik eingeweiht. Ihr 20jähriges Bestehen feierte die Seniorenuniveristät.

Nouveau règlement général

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'Université (1er juin 1997), un nouveau règlement général a été élaboré afin d'être applicable à partir du 1er octobre 1997. Ce nouveau règlement général porte bien son nom. Il s'en tient à l'essentiel de ce qui concerne l'Université au niveau réglementaire, laissant le soin aux autorités compétentes d'établir les règlements portant sur des objets plus particuliers (évaluation des unités d'enseignement et de recherche, congés scientifiques, gestion des fonds de tiers, etc) ou spéciaux (notamment l'organisation et le fonctionnement des différentes commissions). De ce fait, il ne contient que 37 articles (contre 118 dans l'ancien). Son premier titre est consacré aux étudiants (immatriculation, organisation des études, examens). Ses deux autres titres traitent des compétences et du fonctionnement des autorités universitaires.

Le nouveau règlement innove notamment sur les points suivants:

- Les étudiants sont réguliers, gradués ou auditeurs.
- Les facultés fixent une durée maximale des études.
- Le jury d'examens comprend le responsable de la branche d'enseignement et un autre membre du corps professoral ou collaborateur de l'enseignement et de la recherche.
- Les résultats sont communiqués au candidat au terme de la session.
- Un échec ne fait plus obstacle à l'obtention d'une mention.

Nouveau diplôme commun au sein du réseau BENEFRI

Le réseau BENEFRI, qui regroupe les universités de Berne, Neuchâtel et Fribourg, disposera dès la rentrée de cet automne d'un département des sciences de la terre commun aux trois établissements.

Cette innovation de taille a été rendue possible par la signature, en juin dernier, d'une convention *ad hoc* par les conseillers d'Etat et les recteurs concernés. Elle enrichira et diversifiera l'offre de formation, sans toutefois nécessiter de financement supplémentaire.

Ainsi, les trois universités auront désormais un plan d'études commun. La formation de 1^{er} cycle (1^{ère} et 2^{ème} années) sera dispensée dans chacun des établissements, alors que la formation de 2^{ème} cycle (3^{ème} et 4^{ème} année) sera coordonnée entre les trois universités et entraînera un déplacement des professeurs et étudiants entre les trois sites. Le diplôme, délivré en fin de formation par l'université d'origine de l'étudiant, sera interuniversitaire.

Ce nouveau département profilera BENEFRI comme un des principaux acteurs en sciences de la terre, rassemblant un peu moins du tiers du potentiel de recherche et de formation dans ce domaine en Suisse: 600 étudiants - dont plus de 200 en branche principale, une soixantaine de doctorants, 16 professeurs et 40 enseignants du corps intermédiaire, un budget cumulé d'environ 10 millions de francs par an. Au niveau organisationnel, la nouvelle entité se verra dotée d'un conseil des professeurs et d'un bureau. Toutefois, chaque université conservera ses droits en matière de budget.

Les domaines spécialisés des universités seront renforcés par leur attribution à chacun des établissements: géochimie-isotopes et quaternaire à Berne, hydrogéologie et hydrogéochimie à Neuchâtel, paléontologie et biostratigraphie à Fribourg. D'autres domaines seront répartis entre deux universités. La recherche, l'enseignement et la coordination des services et équipements seront rationalisés en fonction de cette répartition de compétences.

Ce nouvel accord passé dans le cadre de BENEFRI permettra d'améliorer la qualité de la recherche et de l'enseignement (performances, souplesse, dynamisme), tout en utilisant de manière optimale des structures existantes (le nombre d'enseignants restant inchangé).

Nouveaux bâtiments

En 1990, le peuple neuchâtelois a donné son feu vert au projet architectural *Fleur du Mal* qui concerne la réalisation de nouveaux bâtiments pour la faculté des sciences. Ce projet ambitieux, budgeté à plus de 100 millions de francs, passe par la destruction quasi totale des anciens bâtiments de la faculté.

A son achèvement, à la fin de l'an 2000, les instituts universitaires du Mail disposeront d'un volume total d'environ 115000 m³ pour une surface brute de 28305 m².

Sur les quatre étapes du projet, les deux premières ont déjà été menées à chef et la troisième est en cours. Elle s'achèvera en été 1998. Correspondant à un volume global de 24000 m³, pour un investissement de 22 millions de francs, celle-ci permettra d'accueillir dès l'été prochain l'institut de zoologie, le centre d'hydrogéologie et un parking souterrain. Il restera alors à réaliser la quatrième étape du projet, soit la construction du coeur du nouveau complexe, où l'on trouvera les grands auditoires et une cafétéria, et la transformation du bâtiment de tête de l'ancienne bâtie Sud du pénitencier, construite en pierre jaune.

Par ailleurs, c'est en mai dernier qu'ont été inaugurés les locaux transformés de l'Institut de microtechnique. Les travaux, qui ont duré 2 ans, ont représenté un investissement de quelque 9,6 millions de francs, dont un tiers affecté à des équipements scientifiques de haute technologie.

Lors de l'inauguration de ces nouveaux locaux, le professeur Jacques Neirynck s'est livré à une très philosophique réflexion sur la place des techniques de pointe dans la société de demain.

Jubilé

L'Université du 3^{ème} âge a fêté en mai son 20^{ème} anniversaire. Au cœur des festivités s'est tenu un colloque intitulé *L'art de vieillir*, dont le sous-titre, un précepte emprunté à Solon, était fort évocateur de l'esprit de l'institution: *Je vieillis en apprenant toujours beaucoup*.

Distinctions

Jean Borie, professeur de littérature française moderne, s'est vu remettre les insignes de chevalier de l'ordre des Arts et Lettres par S.E. André Gadaud, ambassadeur de France en Suisse. Par ailleurs, l'Institut de microtechnique a obtenu, lors du symposium Materials Research Society du printemps dernier à San Francisco, le "Symmetry scape award". Ce prix a été décerné au groupe de recherche Silicium couches minces/photovoltaïque du professeur A. Shah, plus particulièrement pour des travaux réalisés par J.A. Anna Selvan et J.N. Cuperus, sous l'impulsion du Dr. H. Keppner.

Colloques

Durant le semestre d'été, ont notamment été organisés à Neuchâtel: Réunion annuelle du Comité de la Commission internationale de stratigraphie (ICS); 3^{ème} rencontre de chimie de coordination Bayreuth - Neuchâtel; 5^{ème} symposium sur les métallomésogènes; 5^{ème} conférence internationale sur les stratégies marketing, traitant du manager dans le système du commerce mondial; 6^{ème} colloque d'hydrologie en pays calcaire et en milieu fissuré (à La Chaux-de-Fonds); 3^{ème} conférence internationale sur l'analyse de données statistiques basée sur la norme L; Journée du droit de la santé 1997; colloque d'herméneutique *Du texte à l'image - de l'image au texte*.

Universität St. Gallen

Georges Fischer

Le Dies academicus fêté en juin avait comme thème "Le futur des universités". A noter aussi divers anniversaires, ainsi celui de l'initiative oikos d'étudiants en écologie et en économie, celui de l'office de recherches en géographie économique et celui du 3^{ème} cycle en gérance d'entreprise.

L'institut pour tourisme et économie de la circulation met le cap sur des buts nouveaux, et deux nouvelles offres de formation continue peuvent être annoncées pour l'année du centenaire de l'Université de Saint-Gall.

Zum Semesterauftakt erhielten 95 DoktorInnen und 219 DiplomandInnen an der Promotionsfeier der HSG ihre Urkunden. Wegen der grossen Zahl von Abschlüssen musste erstmals auch die Promotionsfeier im Frühjahr in zwei «Auflagen» durchgeführt werden, wie dies bei der Promotionsfeier im Herbst schon seit mehreren Jahren der Fall ist.

Die Zukunft der Universitäten in Europa im allgemeinen, und der Weg der Universität St. Gallen in die Zukunft im speziellen standen im Mittelpunkt der Reden des Festreferenten Klaus von Trotha, baden-württembergischer Wissenschaftsminister, und des Rektors am traditionellen «Dies academicus». Das Profil einer Hochschule der Zukunft, so von Trotha, müsse zumindest die fünf Kriterien der Leistungstransparenz, der Kooperation, des Wettbewerbs auch innerhalb der Universität, der Qualitätsorientierung und der Internationalität enthalten. Er rief dazu auf, die Zusammenarbeit der Hochschulen im Bodenseeraum grenzüberschreitend zu verstärken. (Das Referat ist inzwischen als Nummer 60 der Reihe «Aulavorträge» erschienen und kann kostenlos bei der Pressestelle der HSG bezogen werden).

Der HSG-Rektor plädierte in seiner Ansprache unter dem Titel «Die HSG auf dem Weg in die Zukunft» für eine «dynamische Weiterentwicklung statt Wehklagen», auch wenn die finanziellen Rahmenbedingungen für die Universitäten zunehmend schwieriger würden. Die HSG müsse sich – gerade im Hinblick auf die kommenden Fachhochschulen – noch vermehrt zu einer Forschungsuniversität entwickeln. Ein noch gezielterer Mitteleinsatz müsse forschungsfreundliche Rahmenbedingungen schaffen.

Dem aus Zürich stammenden Soziologen Franz-Xaver Kaufmann wurde das Ehrendoktorat der Wirtschaftswissenschaften (Dr. oec. h.c.) für seinen «Einsatz für eine an den wirtschaftlichen und gesellschaftlichen Gegebenheiten orientierte Theorie der Sozialpolitik» verliehen. Der mit 25'000 Franken dotierte Latsis-Preis ging an Holger M. Müller.

«Crossing Boundaries» (Grenzen überschreiten) war das Generalthema der 27. Internationalen Management-Gespräche (ISC) an der HSG, die wiederum hochrangige Persönlichkeiten und Führungskräfte aus aller Welt zum Dialog untereinander und mit Studierenden zusammenführte. Grosses Echo fand insbesondere der Auftritt des deutschen Bundespräsidenten Roman Herzog am Ende der «drei Tage im Mai». Zum Auftakt des Symposiums, das bei traditionell schöner Witterung die Terrasse vor dem HSG-Hauptgebäude wieder zu einem Treffpunkt erster Güte machte, wurde bereits zum neunzehnten Mal der mit 300'000 Franken dotierte Freiheitspreis der Max Schmidheiny-Stiftung an der Universität St. Gallen verliehen. Die Preisträger waren diesmal das Ehepaar Rosmarie und Emanuel Berger, Grand Hotel Victoria-Jungfrau, Interlaken, Andreas Rihs und Beda Diethelm von der Phonak AG, Stäfa, sowie Moritz Suter von der Crossair AG, Basel.

Ein Jubiläum beging in diesem Semester eine studentische Initiative: Seit nunmehr zehn Jahren sucht *oikos* nach Wegen, wie wirtschaftliche und ökologische Anliegen vereinbart werden können. Trotz der noch relativ jungen Geschichte weist die umweltökonomische Studenteninitiative an der HSG dabei eine beachtliche Erfolgsstory aus: Mit der Konferenz 1988 hat *oikos* den Anstoss zur Gründung der Schweizerischen Vereinigung für ökologisch bewusste Unternehmensführung (Ö.B.U.) gegeben. Im Rahmen der Ö.B.U. werden Ansätze umweltbewusster Unternehmensführung erarbeitet und gefördert, sowie Erfahrungen ausgetauscht. Mittlerweile haben sich bereits rund 240 Unternehmen aller Branchen und Grössen dieser Organisation angeschlossen.

Bereits ein Jahr später initiierte *oikos* die Gründung der *oikos*-Stiftung, die den Einbezug der ökologischen Dimension in die Wirtschaftswissenschaften fördert. Die Stiftung ihrerseits war wesentlich an der Gründung des Instituts für Wirtschaft und Ökologie an der HSG – das erste seiner Art im deutschsprachigen Raum – beteiligt. An sieben weiteren Konferenzen hat *oikos* zur Sensibilisierung der Öffentlichkeit und Verbreitung von Umweltwissen beigetragen.

Eines der ältesten Institute der HSG positioniert sich neu: Seit dem 1. April steht dem Institut für Tourismus und Verkehrswirtschaft Thomas Bieger vor, der den in den Ruhestand tretenden Claude Kaspar abgelöst hat. Bieger, der bereits in seiner vorhergehenden Tätigkeit in Beratung und Forschung tätig war, möchte das Institut an den Anforderungen der Praxis orientieren und durch Vernetzungen die wissenschaftliche Erkenntnisgewinnung sicherstellen. Entsprechend der Entwicklung im Tourismus soll auch in der methodischen Ausrichtung eine Orientierung in Richtung Dienstleistungsmanagement und Standortmanagement erfolgen.

Dass die HSG bei «Rankings» von Wirtschaftsuniversitäten schon mehrfach auf vorderen Plätzen zu finden war, ist bekannt, und solche Rangierungen werden zwar freudig, aber ohne viel Aufhebens – und auch nicht unkritisch – zur Kenntnis genommen. Nun aber hat die deutsche «Computerwoche» eine Bewertung der Informatik-Fakultäten vorgenommen, und die HSG-Wirtschaftsinformatik ist (obwohl sie keine eigene Fakultät vorweisen kann!) nicht nur plaziert worden, sondern sogar auf dem hervorragenden sechsten Platz gelandet.

Seit 25 Jahren besteht an der Universität St. Gallen die Forschungsstelle für Wirtschaftsgeographie und Raumplanung (FWR-HSG). Mit einer Tagung zum Thema «Euregio kontrovers - Der Bodenseeraum im Spannungsfeld der Interessen» feierte sie Anfang September ihr Jubiläum. Mit sieben Beiträgen wurde das Tagungs-Thema von verschiedenen Seiten her beleuchtet. Mit 1.5 Personalstellen (aufgeteilt auf fünf Personen) ist die FWR das kleinste Geographische Institut der Schweiz. «Nicht allein die Grösse eines Instituts, sondern die Zusammenarbeit im Team» sei entscheidend, sagte Hans Elsasser, Leiter des Geographischen Instituts der Universität Zürich in seiner Grussbotschaft. Das aktuelle Lehrangebot umfasst Vorlesungen und Seminare in Wirtschaftsgeographie, Stadtentwicklung und Raumordnungspolitik. Dazu kommt die Betreuung von Diplomarbeiten und Dissertationen. Forschungsschwerpunkte liegen in der Stadt- und Regionalentwicklung.

Ebenfalls jubilieren konnte in diesem Semester eine Weiterbildungsinstution der HSG: Das Nachdiplom-Studium in Unternehmungsführung (NDU-HSG), 1987 gegründet, kann auf zehn erfolgreiche Jahre zurückblicken: Über 400 AbsolventInnen aus ganz Europa wurden in dieser Zeit ausgebildet, und der Studiengang ist zu einem festen Bestandteil der Management-Weiterbildung im deutschsprachigen Raum geworden. Der Erfolg des NDU-HSG zeigt sich nicht zuletzt darin, dass aufgrund der stark gestiegenen Zahl an Anmeldungen für das kommende Jahr zwei Kurse mit Beginn im Frühling und im Herbst angeboten werden müssen.

Die HSG bietet ab 1998 einen neuen Nachdiplom-Studiengang an, der mit dem Titel eines «Master of Business Engineering» (MBE-HSG) abschliesst. Mit der Durchführung des Studiums wurde das Institut für Wirtschaftsinformatik betraut. In acht jeweils zweiwöchigen Modulen lernen die Teilnehmenden, «die Chancen der Entwicklung von Gesellschaft, Technologie und Markt in der Unternehmensstrategie zu berücksichtigen und sie in den Unternehmensprozessen und Informationssystemen umzusetzen». Der berufsbegleitende Lehrgang konzentriert sich auf die Unternehmensveränderung. Das Studium wendet sich vor allem an Linienverantwortliche, Berater aus Stäben und Projektgruppen sowie externe Consultants, die an Veränderungsprojekten beteiligt sind. Direktor des neuen Studienganges der HSG ist Robert Winter vom Institut für Wirtschaftsinformatik der Universität St. Gallen (IWI-HSG).

Pünktlich zum Jubiläumsjahr 1998 wartet die HSG mit einem neuen Weiterbildungsangebot für Ehemalige auf: Der sogenannte «HSG-Refresher» will neustes Wissen aus Forschung und Praxis in fünf Zwei-Tages-Blöcken «aktuell, problemorientiert und fundiert» von HSG-DozentInnen präsentieren.

Universität Zürich

K. Reimann

Au semestre d'été 1997 les thèmes de la réforme de l'université et les mesures d'économie dominaient à nouveau les préoccupations quotidiennes.

Der Entwurf für ein neues **Universitätsgesetz** wurde von einer Ad-hoc-Kommission des Kantonsrates in rund zwanzig Sitzungen, darunter auch Hearings mit verschiedenen Universitätsangehörigen, eingehend vorberaten. Ein wesentlicher Diskussionspunkt waren die Stellung und die Aufgaben des neu zu schaffenden Universitätsrates.

Der Entwurf für die **Universitätsordnung** war Gegenstand einer Vernehmlassung bei Fakultäten, Ständen und Verwaltung.

An der Sitzung des Senats (Versammlung der Professorenschaft und der Ständevertretungen) vom 1. Juli wurde dessen Meinung zu einigen ausgewählten Fragen eingeholt, darunter zu verschiedenen Kategorien von Professuren, den Voraussetzungen bzw. dem Wahlverfahren dazu, sowie zur Vertretung der Stände in verschiedenen Gremien.

Für die Ausarbeitung von **Globalbudget**, **Leistungsvereinbarung**, **Finanzreglement**, **Personalreglement** und **Reglement für die Studierenden** sowie weiterer später durch den Regierungsrat bzw. den Universitätsrat zu genehmigender Reglemente wurden Arbeitsgruppen eingesetzt, teilweise unter Bezug von Vertretern der Erziehungsdirektion.

Die **Sparmassnahmen** im Personalbereich, die, wie schon in früheren Berichten erwähnt, zu massiven Einschränkungen in Lehre und Forschung führten, wurden gemäss dem vorgegebenen Rahmen weitergeführt.

Als zusätzliche Massnahme hat der Regierungsrat angeordnet, freiwerdende Stellen von Nicht-Lehrpersonal im Durchschnitt nur zu 2/3 wiederzubesetzen. Die Universität hat darauf hingewiesen, dass sie durch die Umsetzung dieser Massnahme in ihrem Lebensnerv getroffen würde und dass deshalb ein weiterer Abbau nur gezielt und unter Übernahme der politischen Verantwortung durch die Behörden erfolgen dürfte.

An der erwähnten Sitzung vom 1. Juli beschloss der Senat, in Übereinstimmung mit der Gesamtkonferenz der Dozenten der ETH, einen freiwilligen, durch Lohnabzug erhobenen monatlichen Beitrag der Professorenschaft von Fr. 15.-- an den Solidaritätsfonds für ausländische Studierende.

Zürich verfügt als einziger der Kantone mit **Medizinausbildung** über keine Rechtsgrundlage für den Numerus clausus. Dies hat dazu geführt, dass sich für die 360 verfügbaren (in den letzten Jahren notfallmässig auf 400 erhöhten) Plätze für Studienanfänger 500 Personen eingeschrieben haben. Die Fakultät hat nun Notmassnahmen geplant, die u.a. darauf beruhen, dass ein Teil der Studierenden bei den Praktika blosse Zuschauer sind. Die Behörden wurden darauf hingewiesen, dass die Universität den Auftrag für eine sachgerechte Ausbildung nicht mehr erfüllen kann und die Verantwortung dafür ablehnen muss.

Dank der Mitwirkung namhafter Institutionen des Finanzbereichs ist eine Stiftung zustandegekommen, aus deren Erträgen eine Professur für den Bereich «**Banking and Finance**» finanziert wird. Diese bildet den Kern eines neuen Studien schwerpunkts, der nun an der Wirtschaftswissenschaftlichen Fakultät aufgebaut wird.

Im Rahmen der Kampagne «**Uni Zürich rauchfrei**» wurde ab 31. Mai das Rauchen in den Räumen der Universität auf bestimmte Zonen eingeschränkt.

Am 23. Juni machte ein unter internationaler Beteiligung durchgeführtes Hearing deutlich, dass der Bereich **Gender studies** in der Schweiz noch unentwickelt ist.

Die zweite Etappe der Sanierung am Kollegiengebäude ging planmäßig voran, wobei baubedingte Immissionen nicht zu vermeiden waren. Teil des Projekts war die Aufstellung von **Infosäulen** mit einem elektronischen Informationssystem.

Die Zusammenarbeit mit der ETH Zürich wurde weiter ausgebaut und kam unter anderem in der Bildung der beiden (in der Organisation unterschiedlichen, aber in der Zielsetzung ähnlichen) neuen **Kompetenzzentren** für Pflanzenwissenschaften und für Neurowissenschaften zum Ausdruck.

Anfang August wurde eine neue **Telefonanlage** in Betrieb genommen. Die bisherigen Rufnummern 257 xxxx wurden durch 634 xxxx (Standort Zentrum) bzw. 635 xxxx (Standort Irchel) ersetzt.

Eidgenössische Technische Hochschule Zürich

kein Beitrag